

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26 JANVIER 2026

Objet : Convention cadre 2024-2028 avec le Conseil Régional pour l'inventaire du patrimoine Provence Verte Verdon

N° : 006/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à quatorze heures et trente minutes, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du dix-sept janvier 2026, s'est réuni dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles, sous la Présidence de Monsieur Michel GROS, Président.

Il examine le point n°7 de l'ordre du jour, visé en objet.

Nombre de membres du Comité Syndical	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 15 représentant 15 voix

DELEGUES DES EPCI :

PRESENTS AYANT PRIS PART AU VOTE:

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

E. AUDIBERT – R. DEBRAY – G. FERRANTE – J. GIULIANO – M. GROS – O. HOFFMANN – J. PAUL – F. PERO – N. RULLAN – P. TONARELLI

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

B. DE BOISGELIN – C. GHINAMO – L. MEAUME – H. PHILIBERT – Y.SOUQUE

TITULAIRES ABSENTS/EXCUSES :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

O. BARTHELEMY – D. BREMOND – G. BRINGANT – D. CLERCX – A. DECANIS
G. FABRE – J-C. FELIX – C. LASSOUTANIE – A. RAVANELLO – J-P. VERAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

N. BREMOND – E. HUGOU – D.VAUZELLE – C. VENTURINO GABELLE

Depuis le 1er janvier 2005, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur exerce sur son territoire la compétence en matière d'Inventaire général du patrimoine culturel. Elle réalise, conduit et coordonne l'activité de l'inventaire sur son territoire.

Depuis 2012, la Région a confié la conduite de cette mission d'inventaire au Syndicat Mixte qui a d'abord travaillé sur l'inventaire du patrimoine républicain.

Le syndicat a souhaité poursuivre ce partenariat en programmant d'autres inventaires thématiques dans un cadre contractuel, la thématique en cours étant l'inventaire du patrimoine religieux des communes.

Dans ce cadre général, une convention vient fixer les modalités de partenariat technique et scientifique entre la Région et le Syndicat mixte pour contribuer à l'inventaire du patrimoine du territoire Provence Verte Verdon.

Cette convention est conclue pour une durée de 5 ans, de 2024 à 2028. La Région ayant délibéré seulement en décembre 2025 suite à des modifications de forme de la convention, celle-ci n'a pu être soumise avant au vote du Syndicat mixte.

Dans le cadre de cette démarche, les parties s'engagent à respecter les normes techniques du système documentaire national de l'Inventaire général du Patrimoine culturel définies par le ministère de la Culture, dans le cadre de l'informatisation des données résultant des opérations d'inventaire, afin qu'elles y soient versées pour une diffusion publique.

Les parties s'engagent également à détailler le protocole scientifique de l'opération dans un cahier des clauses scientifiques et techniques élaboré conjointement par les agents du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon et par les agents de la Direction des Arts et de la Culture de la Région affectés à l'opération, sous la direction scientifique du chef du service Patrimoine Traditions et Inventaire de la Région.

Pour mener à bien cette mission, le Syndicat mixte a affecté une chargée de mission, sous le pilotage de la cheffe de projet du Pays d'Art et d'Histoire, pour réaliser les études de terrain, le dépouillement documentaire, la rédaction des dossiers, les prises de vues numériques, leur intégration dans les bases de données Mérimée et Palissy de l'Inventaire général du Patrimoine culturel et leur mise en forme finale.

L'opération est éligible pour un financement régional dans le cadre du dispositif "Recherche en partenariat". Le montant annuel de ce financement est déterminé en fonction de la programmation annuelle des études, sous réserve de l'inscription des crédits au budget de chaque année. Au cas où le financement régional ne pourrait être renouvelé, le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon se réserve la possibilité de suspendre l'opération d'inventaire.

La mission est financée à hauteur de 27 000 € par la Région en 2026.

La propriété de la documentation résultant de cette opération d'inventaire revient conjointement à la Région et au Syndicat mixte.

LE COMITE SYNDICAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la convention cadre 2024-2028 ci-jointe pour la réalisation de l'inventaire du patrimoine sur le territoire Provence Verte Verdon
- **AUTORISE** le président à signer cette convention avec la Région et tout acte à intervenir se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Le Président du Syndicat Mixte



Michel GROS